



Cause
Majeur !

QUI SOMMES-NOUS ?

Lancé en mars 2019, le collectif **Cause Majeur !** rassemble plus de trente associations, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel-le-s) qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeur-e-s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris-es en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques.

Notre collectif plaide pour une **inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur-e dans la société** et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tou-te-s les jeunes.

LA SITUATION DES JEUNES MAJEUR·E·S AUJOURD'HUI EN FRANCE

En 2020, en France, **308 000 mineur·e·s étaient suivi·e·s par la protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse) soit 21,4‰, contre seulement 32 160 jeunes majeur·e·s soit 13,2‰.**¹ Que se passe-t-il pour ces enfants et ces jeunes au moment de leur passage à la majorité ? Malheureusement, le constat est clair : malgré les dispositions légales, l'accompagnement des jeunes majeur·e·s reste déficient.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet » et son décret d'application du 5 août 2022 prévoient la poursuite de l'accompagnement des jeunes ayant été confié·e·s à l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants jusqu'à 21 ans maximum.

Néanmoins, cet accompagnement n'est **pas un droit opposable et inconditionnel** puisqu'il reste soumis à l'appréciation du Conseil départemental en ce qui concerne l'évaluation de « l'absence de ressources ou de soutien familial suffisants ». Par ailleurs, la loi crée des **droits différenciés** en rendant l'accompagnement seulement optionnel et temporaire pour les jeunes ayant été pris·e·s en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et tou·te·s les autres jeunes en situation de vulnérabilité non repéré·e·s durant leur minorité. De plus, **sans garantie de moyens de financement, de suivi et de contrôle de la loi**, sa mise en œuvre et l'accompagnement des jeunes majeur·e·s sont compromis. En effet, les 50 millions d'euros prévus par la loi semblent bien insuffisants par rapport aux 700 millions d'euros budgétés par Cause Majeur !

Dans les faits, le risque qu'il y ait toujours autant de pratiques que de départements en termes d'accompagnement des jeunes majeur·e·s s'est confirmé et de nombreuses situations de non-respect de la loi ont été dénoncées. **La nature et la durée des accompagnements sont trop souvent insuffisantes** : ils sont majoritairement courts (2 à 6 mois) et réduits à une simple aide financière sans accompagnement socio-éducatif ; le droit au retour n'est pas ou peu appliqué et les jeunes bénéficiant d'un Contrat Engagement Jeune (CEJ) se voient régulièrement refuser leur accompagnement alors même que ces deux dispositifs sont cumulables, sous prétexte que les revenus dispensés par le CEJ seraient suffisants.

Ainsi, alors que ces jeunes ont dû faire face à un parcours éprouvant durant leur enfance et qu'ils-elles comptent parmi les plus vulnérables, **ils-elles sont victimes d'une véritable injonction à l'autonomie au moment de leur passage à la majorité et font face à de nombreuses difficultés** : trouver un logement, choisir une voie professionnelle malgré les incitations à s'orienter vers des filières courtes pour trouver rapidement un emploi et difficultés voire impossibilité à changer de voie, ruptures brutales lors de leur parcours en protection de l'enfance et donc rupture des liens éducatifs et affectifs, etc.

Depuis une dizaine d'années, des alertes sur les conditions de vie auxquelles ils et elles sont confronté·e·s sont régulièrement lancées. Pourtant, malgré les annonces politiques et les changements législatifs, la situation reste préoccupante.

¹ Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). (2020). *Chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2020*. https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_chiffres_cles_annee2020_ok.pdf



Photo du collectif - 2023

NOTRE OBJECTIF

LE COLLECTIF CAUSE MAJEUR ! MILITE POUR UNE INCLUSION PLEINE ET ENTIÈRE DES JEUNES MAJEUR-E-S AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ, SANS INSTAURATION D'ÂGE COUPERET DE FIN DE PRISE EN CHARGE, AFIN QUE CHACUN-E Y TROUVE ET Y PRENNE PLEINEMENT SA PLACE !

NOS 4 MODALITÉS D'ACTION

- **Plaider d'une même voix sur la situation des jeunes majeur-e-s en France** en fédérant **les organisations et les personnalités qualifiées** : production de documents de positionnements, sollicitation de rencontres avec les décideur-euse-s public-que-s, intervention dans des colloques et organisation de temps forts sur le sujet. Notre collectif est de plus en plus identifié et sollicité par les décideur-euse-s public-que-s et les médias. En effet, **plusieurs propositions formulées par le collectif ont été reprises dans des travaux menés par le Gouvernement et le Parlement**. Le projet d'accès à l'autonomie mis en place par la loi Taquet notamment est fortement inspiré du projet d'accompagnement vers l'âge adulte proposé par « Cause Majeur ! ».

Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin. Ainsi, Cause Majeur ! défend **5 propositions phares pour ce quinquennat** :

1. **Instaurer un droit opposable à l'accompagnement pour mettre définitivement fin aux sorties sèches et aux situations de vulnérabilité des jeunes à leur passage à la majorité ;**
 2. **Donner à tou-te-s les jeunes en situation de vulnérabilité les mêmes droits, quel que soit leur parcours ;**
 3. **Créer un vrai projet d'accompagnement vers l'âge adulte co-construit avec le-la jeune, basé sur un socle socio-éducatif, adapté et évolutif en fonction de ses besoins ;**
 4. **Accorder une poursuite de l'accompagnement aux jeunes jusqu'à 25 ans ;**
 5. **Obtenir un véritable engagement financier de l'Etat pour soutenir les départements et leur permettre de mettre en œuvre ces mesures.**
- **Assurer une veille et un suivi continu** de la mise en œuvre des politiques publiques concernant les jeune-s majeur-e-s.
 - **Favoriser l'échange de pratiques et d'informations entre les membres** afin d'améliorer sans cesse les pratiques d'accompagnement vers une autonomie progressive tout en respectant les droits fondamentaux des jeunes.
 - **Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique** sur ces enjeux grâce à l'organisation de campagnes de communication, la production régulière de communiqués de presse et le relai de nos actions sur notre compte Twitter.

Notre collectif associe autant que possible les jeunes, premier-ère-s concerné-e-s, à ces modalités d'actions.



MEMBRES ET PARTENAIRES ACTUEL·LE·S

ASSOCIATIONS

- Association Nationale des Placements Familiaux - www.anpf-asso.org
- Apprentis d'Auteuil - www.apprentis-auteuil.org
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) - www.cemea.asso.fr
- Citoyens & Justice - www.citoyens-justice.fr
- CNAPE (fédération des associations de protection de l'enfant) - www.cnape.fr
- Collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) - www.collectif-aede.org
- Droit d'Enfance - www.droitdenfance.org
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) - www.federationsolidarite.org
- Fédération du scoutisme français - www.scoutisme-francais.fr
- Fondation La Vie au Grand Air / Priorité Enfance - www.fondationlavieaugrandair.org
- Forum Français de la Jeunesse (FFJ) - www.forumfrancaisjeunesse.fr
- France Parrainages - www.france-parrainages.org
- Grandir Dignement - www.grandirdignement.org
- Groupe National des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) - www.gepsos.fr
- Les ombres - www.les-ombres.com/
- Repairs 75 - www.repairs75.org/
- Repairs 94 - ADEPAPE 94 - www.adepape94.fr
- SOS Villages d'Enfants - www.sosve.org
- SNASEN Unsa Education - www.snasen.unsa-education.org
- Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité - www.unapp.net
- Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) - www.habitatjeunes.org
- Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) - www.uniopss.asso.fr
- Union pour l'Enfance - www.unionpourlenfance.com

ASSOCIATION PARTENAIRE

- VersLeHaut - www.verslehaut.org

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Jean-Claude Corazza
- Aurélie Da Costa
- Mamédi Diarra
- Ariane Eksl
- Philippe Fabry
- Harvey Moriconi
- Lyes Louffok
- Léo Mathey
- Marie Claude Plottu
- Mireille Verdier



Florine Pruchon

Responsable du pôle Plaidoyer à SOS Villages d'Enfants
et Coordinatrice du Collectif Cause Majeur !
fpruchon@sosve.org - 06 63 04 19 74



@CauseMajeur